

Lundi 07 novembre 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 07 novembre deux mille seize (2016), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Isabelle Plante	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Pascal Lessard	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19h00), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général est présent à la séance.

Toutes les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal ont été déposées à la séance régulière du 07 novembre 2016, conformément à la loi.

238-11-16

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016.
3. Correspondance :
 - 1) Fabrique de Sainte-Angèle-de-Prémont : Statue de Sainte-Angèle-de-Mérici.
 - 2) Ministère de la Culture.
 - 3) CPTAQ : Karine Arseneault.

4. Période de questions

5. ADMINISTRATION

- 1) Adoption des dépenses.
- 2) Rapport du DG sur les recettes et dépenses au 31 octobre 2016.
- 3) RAPPORT DU Maire : article 955 du Code municipal.
- 4) Vente pour non-paiement d'impôt foncier.
- 5) Adoption du calendrier des séances régulières pour l'année 2017.
- 6) Chambre de Commerce : Banquet des saveurs.
- 7) MACAM; Offre de service pour production vidéo.
- 8) Réunion pour le budget : dépense de repas pour la réunion.
- 9) Rencontre annuelle : date et budget de la rencontre.
- 10) Le Noël du Pauvre : demande de participation financière.
- 11) Antoine Gélinas : Narrateur pour fêtes du 100^e.
- 12) Fêtes du 100^e : Offre d'Imprimante Giguère pour photos.
- 13) Sébastien Rochefort : Les villages d'endimanches.
- 14) Entrepreneuriat de la MRC de Maskinongé : Programme de novembre 2016.
- 15) Régie d'aqueduc de Grand Pré : Nomination de représentant et substitut.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 1) Municipalité Saint-Léon-le-Grand : Facture pour Technicien en prévention.

7. TRANSPORT/VOIRIE

- 1) Christiane Juteau : Demande d'ouverture de chemin.
- 2) Rosaire Lacombe : Lettre en rapport avec une deuxième entrée.

8. URBANISME

1. CPTAQ : Dossier de Madame Christine Veilleux.

9. ENVIRONNEMENT

- 1) Municipalité Saint-Édouard : Entente collecte et transport des matières résiduelles.

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

- 1) Réseau Biblio : Réinscription annuelle des membres.
- 2) Party de Noël : Budget 2016.
- 3) Réseau Biblio : Contribution annuelle.
- 4) Réseau Biblio : Prévision budgétaires pour la gestion de la bibliothèque.
- 5) Réseau Biblio : Renouvellement du parc informatique et achat regroupé.

11) AFFAIRES NOUVELLES :

- 1) 103,1 : 10^e anniversaire du 103,1.
- 2) Service des incendies : vente d'une génératrice.
- 3) Redevances Saint-Paulin : Nouveau calcul.
- 4) Formation pompier : Amendement à la résolution 194-10-15
- 5) Caisse de l'Ouest de la Mauricie : Proposition de vente.
- 6) Assurances municipales : Facturation 2017.

12) Période de questions

13) Clôture de la session

239-11-16

Approbation du procès-verbal du 03 octobre 2016

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 03 octobre 2016.

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 03 octobre 2016 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Correspondance

240-11-16

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) Fabrique de Sainte-Angèle-de-Prémont : Statue de Sainte-Angèle-de-Mérici.
- 2) Ministère de la Culture.
- 3) CPTAQ : Karine Arseneault.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

241-11-16

Adoption des dépenses.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201600491 à 201600551 inclusivement totalisant un montant de 33 815.22\$ et les salaires du mois d'octobre 14 205.30\$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

242-11-16

Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 31 octobre 2016.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 octobre 2016.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

243-11-16

Rapport du Maire : article 955 du Code municipal.

Conformément à l'article 955 du Code municipal, madame la mairesse Barbara Paillé présente son rapport sur la situation financière de la municipalité.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du rapport de madame la mairesse qui traite des derniers états financiers (2015) et du rapport du vérificateur, donne des indications préliminaires quant aux opérations financières de l'année en cours et des orientations générales du prochain budget et dépose devant le conseil une liste des contrats dont les dépenses excèdent 25 000\$, accordés depuis le dernier rapport de novembre 2015. D'autre part, le texte de ce rapport sera publié dans le Prémontexte qui sera distribué à toutes les adresses postales de la municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

244-11-16

Vente pour non-paiement d'impôt foncier.

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code Municipal, le secrétaire-trésorier doit présenter au Conseil municipal une liste des personnes qui n'ont pas payé leurs impôts fonciers depuis trois ans;

En conséquence, Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, mandate le directeur général à faire parvenir aux personnes inscrites pour la vente de non-paiement d'impôts fonciers de payer l'année plus les intérêts à date qui le ferait vendre pour taxes. D'autre part, le Conseil détermine la date butoir pour la réception du montant au 30 novembre 2016.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

245-11-16

Adoption du calendrier des séances régulières pour l'année 2017,

Considérant qu'en vertu de l'article 148 du CM, le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Il peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

Considérant qu'en vertu de l'article 148.0.1 Le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour et l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier;

Considérant que le conseil maintient le début de ses assemblées à 19h00;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part adopte le calendrier ci-après décrit et d'autre part, maintient le début de ses assemblées régulières à 19h00.

Séance de janvier :	Lundi 09 janvier 2017
Séance de février :	Lundi 06 février 2017
Séance de mars :	Lundi 06 mars 2017
Séance d'avril :	Lundi 03 avril 2017
Séance de mai :	Lundi 01 mai 2017
Séance de juin :	Lundi 05 juin 2017
Séance de juillet :	Mardi 04 juillet 2017
Séance d'août :	Lundi 14 août 2017
Séance de septembre :	Mardi 05 septembre 2017
Séance d'octobre :	Lundi 02 octobre 2017
Séance de novembre :	Lundi 13 novembre 2017
Séance de décembre :	Lundi 04 décembre 2017

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

246-11-16 **Chambre de Commerce : Banquet des saveurs.**
Enlevé de l'ordre du jour.

247-11-16 **MACAM : Offre de service pour production vidéo.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de MACAM pour la réalisation du projet archives vivantes "Un tour du village" Sainte-Angèle-de-Prémont incluant : réalisation préparatoire du projet, les prises de contacts, les déplacements. 300.00 \$;

Montage de l'entrevue "Tour du village" (uniquement l'entrevue) entrevues avec M. Lambert un citoyen très actif, un raconteur de la ruralité avec qui nous avons fait un tour du village en voiture. Il nous raconte comment c'était hier dans le décor d'aujourd'hui. 1,600.00 \$;

Prise de photos supplémentaires pour créer un album d'archives photos numériques (photos anciennes déjà en la possession de la municipalité) Un studio pour effectuer le travail sera monté dans l'établissement municipal. 300.00 \$;

Environ 10 images aériennes de l'environnement Sainte-Angèle-de-Prémont à intégrer au document "Tour du village avec M. Lambert" Inclus 10 photos en plus des vidéos pour archives du village 800.00 \$;

Intégration des photos et images aériennes au montage des entrevues. 300.00 \$;

Création et compressions finales en H.264 .mov ou .mp4 remise du produit sur clé USB. 500.00 \$

D'Autre part, le Conseil accepte l'offre pour un montant total de l'ordre de 4 369.05\$ taxes incluses, pris à même le budget du PSPS.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

248-11-16 **Réunion pour le budget : dépense de repas pour la réunion.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fera l'étude du budget samedi le 12 novembre 2016 et qu'une dépense 200\$ est votée pour le repas du midi lors de l'étude des prévisions budgétaires 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

249-11-16 **Rencontre annuelle : date et budget de la rencontre.**

RETIRÉ de l'ordre du jour.

250-11-16 **Le Noël du Pauvre : demande de participation financière.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande financière pour le Noël du Pauvre. D'autre part, le Conseil versera la somme de 200\$ pour l'événement.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

251-11-16 **Antoine Gélinas : Narrateur pour fêtes du 100^{ième}.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de monsieur Antoine Gélinas pour la narration et préparation du vidéo au montant de 250\$ pris à même le programme PSPS ainsi que l'animation du défilé et spectacle au montant de 225\$ qui sera pris à même le budget 2017. D'autre part, le Conseil accepte l'offre pour un total de 475\$.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

252-11-16 **Fête du 100^e : Offre d'Imprimerie Giguère pour photos,**

Considérant que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont désire faire confectionner des brochures du 100^{ième} anniversaire, représentant des photos;

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a reçu l'offre de Imprimerie Giguère pour la fabrication de 300 brochures environ 80 pages tel que l'offre déposée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre au montant de 1500\$ pour la production de 300 brochures. D'autre part, le Conseil accepte l'offre déposée par l'Imprimerie Giguère.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

253-11-16

Sébastien Rochefort : Les villages s'endimanches.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du contenu des activités sur les villages s'endimanches proposé par monsieur Sébastien Rochefort du CDC de la MRC de Maskinongé. D'autre part, le Conseil ne donne pas suite à l'événement considérant les événements du 100^{ième} de Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

254-11-16

Entrepreneuriat de la MRC de Maskinongé : Programme de novembre 2016.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'événement entrepreneurial 2016 qui se tiendra le 24 novembre 2016 à 17h00 à Ferme Nouvelle-France. D'autre part, le Conseil suggérera deux entrepreneurs de Sainte-Angèle-de-Prémont, soit monsieur Gilles Plante d'Ébénisterie Feuilles d'érables et Mario Bellemare dépanneur 350 accompagné des conjointes. L'Inscription des conjointes sera au frais de la municipalité soit 25\$ chaque inscription.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

255-11-16

Régie d'Aqueduc de Grand Pré : Nomination de représentant et substitut.

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme Madame Barbara Paillé, mairesse, comme représentante à la Régie d'Aqueduc de Grand Pré et Monsieur le conseiller Denis Bergeron, substitut à la Régie d'Aqueduc en remplacement de Madame Barbara Paillé mairesse lors de son absence à la Régie.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

256-11-16

Municipalité Saint-Léon-le-Grand : Facture pour technicien en prévention.

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la facturation de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand au montant de 378.26\$ du 1^{er} janvier au 24 septembre 2016 pour le technicien en prévention incendie. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de la facture au montant de 378.26\$ non taxable.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

257-11-16

Christiane Juteau : Demande d'ouverture de chemin.

Considérant la demande d'ouverture de la route Picard en saison hivernale, déposée par Madame Juteau et Monsieur Germain;

Considérant que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont estime que la charge municipale serait trop élevée du fait de refaire la route.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de Madame Juteau et Monsieur Germain à l'effet d'ouvrir la route Picard en saison hivernale. D'autre part, le Conseil ne peut donner suite à la demande à cause des contraintes budgétaires.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

258-11-16

Rosaire Lacombe : Lettre en rapport avec une deuxième entrée.

Considérant la demande de Monsieur Rosaire Lacombe à l'effet de faire une deuxième entrée de cours pour qu'il ait accès à son terrain pour tondre son gazon;

Considérant que lorsque les travaux d'assainissement des eaux usées se sont effectués et que le contracteur avant d'effectuer les travaux de construction des trottoirs, l'offre d'avoir deux entrées avait été faite aux propriétaires et que Monsieur Lacombe ne s'était pas prévalut de cette offre sans coût supplémentaire;

Considérant que présentement Monsieur Lacombe demande à la municipalité de lui faire une deuxième entrée et qu'il n'est pas d'accord à défrayer le coût des travaux;

En conséquence, Il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont après avoir pris connaissance de la demande de Monsieur Lacombe refuse de donner suite à celle-ci considérant que Monsieur Lacombe avait l'opportunité de le faire lors des travaux de construction des trottoirs au dossier sur les eaux usées.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

259-11-16

CPTAQ : Dossier de Madame Christine Veilleux.

ATTENDU QUE Madame Christine Veilleux est propriétaire d'une ferme composée d'une **partie du lot 82 et partie du lot 83** du Cadastre de la Paroisse de Saint-Ursule, circonscription foncière de Maskinongé.

ATTENDU QUE la ferme de Madame Christine Veilleux comporte 240 arpents carrés ou 71 hectares dont 60 % en boisé.

ATTENDU QUE sur ces lots, se trouvent une érablière comportant approximativement 500 entailles en exploitation, une écurie avec deux chevaux et des superficies en culture.

ATTENDU QUE le potentiel acéricole est de 3000 entailles approximativement.

ATTENDU QUE par ailleurs, Madame Christine Veilleux veut établir sur les lieux un chenil afin d'y faire reproduire et élever des chiens de race Australian Cobberdog.

ATTENDU QUE pour ce faire, il lui faut ériger un chenil comportant 5 loges et des enclos appropriés pour loger quatre femelles et un mâle.

ATTENDU QUE pour mettre en valeur, de façon optimale, sa ferme, son écurie, son chenil d'élevage et son érablière, il lui faut résider sur place.

ATTENDU QUE sur le lot P-82 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Ursule, circonscription foncière de Maskinongé se trouvent des fondations d'un ancien moulin à scie dont l'existence était antérieure à la date d'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, soit, le 9 novembre 1978.

ATTENDU QUE plus spécifiquement, elle entend construire une résidence à partir des fondations déjà existantes et ce, pour une superficie totale et approximative de 7 535 m.c., le tout tel qu'il appert d'un plan préparé par l'arpenteur géomètre Laurier Isabelle en date du 11 octobre 2016 et portant le numéro 3826 de ses minutes.

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole d'une partie des lots comporte des contraintes significatives dont une bonne part est boisée, escarpée et rocailleuse, particulièrement sur le site visé par la demande.

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucun morcellement ni aliénation.

CONSIDÉRANT QUE les élevages en place nécessitent la présence d'une résidence.

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la résidence, du chenil et de l'écurie ne soustrairont pas de superficies propices à la pratique de l'agriculture.

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée n'aura aucun impact sur les activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles du milieu ainsi que sur les lots immédiatement avoisinants.

CONSIDÉRANT QU'il ne découlera aucune contrainte supplémentaire du fait de l'autorisation recherchée quant à l'application des lois et règlements notamment en matière d'environnement et, plus particulièrement, pour les établissements de production animale.

CONSIDÉRANT QUE, du fait de la spécificité de la demande et du projet de Madame Christine Veilleux, il ne se trouve pas d'autres sites de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture.

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles avoisinantes se trouveront renforcées par la mise en valeur des deux projets d'élevage et de la mise en valeur optimisée de l'érablière.

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée préservera, pour l'agriculture, les ressources eau et sol tant de la municipalité locale que de la région.

CONSIDÉRANT QUE la superficie de la ferme, comportant un boisé, des prairies et l'érablière, en y ajoutant les deux élevages, est représentative du milieu et constituera, à terme, une exploitation agricole rentable et dynamique.

CONSIDÉRANT QUE le site retenu pour l'érection de la résidence est constructible malgré la proximité du cours d'eau.

CONSIDÉRANT QUE la demande est entièrement conforme à la réglementation municipale.

À CES CAUSES, il est proposé par secondé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de permettre l'érection d'une résidence sur partie du lot 82, du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Ursule, pour une superficie approximative de 4 051,2 m.c. ainsi que l'aménagement d'un chemin allant du rang Philibert jusqu'à l'emplacement ci-avant indiqué pour une superficie de 345,9 m.c. sur partie dudit lot 82 et une superficie complémentaire de 3 137,1 m.c. sur partie du lot 83 du cadastre relaté, le tout tel qu'il appert d'un plan

préparé par l'arpenteur géomètre Laurier Isabelle daté du 11 octobre 2016 et portant le numéro 3826 de ses minutes.

La mairesse demande le vote.

Ont voté pour : Madame la conseillère Isabelle Plante, Madame la conseillère Doris Jetté, Monsieur le conseiller Pascal Lessard, Madame la conseillère Murielle L. Lessard et Monsieur le conseiller Georges Lysight.

A voté contre : Monsieur le conseiller Denis Bergeron.

La résolution est adoptée à la majorité.

ENVIRONNEMENT

260-11-16

Municipalité Saint-Édouard : Entente collecte et transport des matières résiduelles.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'entente déposée par la Municipalité de Saint-Édouard de Maskinongé sur la collecte et le transport des matières résiduelles pour trois ans. D'autre part, le Conseil accepte l'entente tel que déposée et autorise la Mairesse et le directeur général à signer l'entente.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS/CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE.

261-11-16

Réseau Biblio : Réinscription annuelle des membres.

Il est proposé Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reconduit le mandat de Monsieur Georges Lysight pour agir à titre de représentant pour la bibliothèque municipale pour l'année 2017. De plus, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate de Madame Murielle L. Lessard comme responsable de la bibliothèque municipale pour l'année 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

262-11-16

Party de Noël : Budget 2016

Considérant le dépôt des activités du Party de Noël 2016 par le Comité du 100^{ième} :

Considérant l'étude faite par le Conseil sur les prévisions budgétaires pour l'activité de Noël.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, demande au Comité d'apporté quelques modification au budget des

Fêtes de Noël. D'autre part, le Conseil vote un budget de l'ordre de 1 300\$ après soustraction des dépenses avec les revenus. Le party des employés sera en même temps que party de Noël les billets des employés et conjoints (es) seront au frais de la municipalité le 3 décembre 2016.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

263-11-16

Réseau Biblio : Contribution annuelle.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la contribution annuelle déposé par le Réseau Biblio pour l'année 2017 au montant de 5.02\$ par citoyens plus 377.31\$ représentant les frais de soutien informatique et 125\$ pour frais unique d'accès à la base de données.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

264-11-16

Réseau Biblio : Prévision budgétaires pour la gestion de la bibliothèque.

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du document sur les prévisions budgétaires pour la gestion de la bibliothèque municipal déposé par le Réseau Biblio.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

265-11-16

Réseau Biblio : Renouvellement du parc informatique et achat regroupé.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du document déposé par le Réseau Biblio sur le renouvellement du parc informatique de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont. D'autre part, ce dossier sera étudié lors des prévisions du budget considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont est à jour dans la technologie informatique.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

266-11-16

103,1 : 10^{ième} anniversaire du 103,1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de commandite pour le 10^{ième} anniversaire du 103,1. D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont ne peut participer à cet événement considérant que la municipalité fête elle-même son 100^{ième} anniversaire en 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

267-11-16

Service des incendies : vente d'une génératrice

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le directeur des incendies de Sainte-Angèle-de-Prémont à faire paraître dans le petit journal municipal un appel d'offre pour la vente d'une génératrice appartenant au service des incendies de Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

268-11-16

Redevance Saint-Paulin : Nouveau calcul

Considérant la rencontre de la municipalité de Saint-Paulin, représenté par le Maire et Directeur général, avec la Mairesse et le Directeur général de Sainte-Angèle-de-Prémont, en date du 2 novembre 2016 en rapport avec la résolution 224-10-16 sur les redevances des sablières.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du nouveau calcul des redevances pour Saint-Paulin en ayant fait l'ajout de la sablière de Construction et Agrégats Lessard, tel que demandé par les représentants de la municipalité de Saint-Paulin, ce qui porte la redevance de 2014 à 8 724.04\$ pour un ajustement de 1986.22\$ et la redevance de 2015 à 10 325.96\$ pour un ajustement de 1961.94\$. D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont est satisfait de la rencontre et de la demande des représentants de Saint-Paulin et est disposé à signer l'entente pour une période de 5 ans tel que proposée.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

269-11-16

Formation pompier : Amendement à la résolution 194-10-15

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire faire l'inscription de Monsieur Rémi Bergeron à pompier 1.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont amende sa résolution 194-10-15 en faisant l'ajout de Monsieur Rémi Bergeron comme pompier un (1).

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

270-11-16

Caisse de l'Ouest de la Mauricie : Proposition de vente.

Considérant que la Caisse de l'Ouest de la Mauricie, suite à la fermeture de son local à Sainte-Angèle-de-Prémont, fait une offre d'acquisition par la municipalité de la bâtisse situé sur Paul-Lemay;

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de la Caisse de l'Ouest de la Mauricie à l'effet de

vendre à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont la bâtisse située sur la rue Paul-Lemay au coût de 36 000\$ pouvant être financée par la Caisse sur 5 ans sans intérêts. D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont ne donne pas suite remercie la Caisse de l'Ouest de la Mauricie pour l'offre offerte à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

271-11-16

Assurances municipales : Facturation 2017.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la facturation des assurances municipales pour l'année 2017 au montant de 18 137\$ plus les ajustements qui entreront seulement en 2017. D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le paiement avant le 31 décembre 2016 afin que la municipalité soit assurée au 01 janvier 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTION

272-11-16

Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à (20h30).

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 07 novembre 2016.

Jean Charland, g.m.a.

Directeur général &

Secrétaire-trésorier